



# Declaration de Saly

**N**ous, représentants des organisations de la société civile du Sénégal, de l'Afrique de l'Ouest et d'autres Sous-régions africaines, des collectivités territoriales, des organisations paysannes, de femmes et de jeunes, participant à la Semaine « Climat et Energie » tenue à Saly au Sénégal du 1 au 06 juillet 2024, sur le thème « Actions locales pour une sobriété carbone et une résilience climatique »



#EndaClimateWeek2024

# 1. Notant,

## avec préoccupation, que :

- Le changement climatique continue d'affecter négativement nos systèmes humains et naturels ;

- Dans ce contexte, le monde connaît des violations des droits humains ainsi que des pertes et des dommages majeurs, impactant notamment les femmes et les enfants ;

- 88% de la charge de morbidité mondiale liée au changement climatique touchent principalement les enfants de moins de 5 ans ;

- Les communautés de base sont les plus exposées aux aléas climatiques et événements extrêmes climatiques et qu'elles ne disposent pas suffisamment de ressources pour y faire face malgré leurs innombrables efforts ;

- Moins de 30% de l'ensemble du financement de la lutte contre le changement climatique sont destinés à l'adaptation et qu'une part conséquente de ces fonds est allouée sous forme de prêts (non préférentiels) ;

- Les conditions d'accès aux sources de financement de l'adaptation sont encore très difficiles pour les communautés, en raison de l'architecture complexe du système de financement international ;

- Les crises et les défis liés au changement climatique renforcent la pression et la précarité des pays africains face aux enjeux de développement tels que l'éducation, la santé, la lutte contre le chômage et l'insécurité, les déplacements de populations, entre autres ;

- Certaines pratiques et certains aménagements et ouvrages tendent à affecter la disponibilité et la qualité des ressources en eau – que ce soit dans les secteurs agricole et minier ou par rapport au drainage et à l'assainissement ; ce qui contribue à accroître les risques de conflits autour des ressources en eau ;

# 2. Affirmant que ;

- Il est reconnu que les collectivités territoriales ont un accès limité à la finance climatique pour faire face aux effets néfastes du changement climatique ;

- L'absence d'équipes pluridisciplinaires au niveau territorial dédiées à la mobilisation des ressources financières et à la mise en œuvre de projets climatiques constitue un défi ; ce qui impacte négativement leur capacité d'élaboration de projets et programmes sensibles au climat ;

- Des transformations systémiques et intégrées sont plus que nécessaires pour contribuer efficacement à la résilience climatique et à la sobriété carbone des secteurs économiques, des territoires et des communautés.

### 3. Considérant que :

- La faiblesse des budgets alloués aux collectivités territoriales ainsi que les disparités entre celles-ci constituent des facteurs bloquants non négligeables ;
- Il y a nécessité de ne point encourager le surendettement climatique et de restructurer la dette publique dans l'optique de solutions renforçant la résilience climatique des économies locales, à travers une taxe spéciale appliquée aux entreprises locales polluées en vue de supporter les engagements inconditionnels ;
- Le lien entre le changement climatique et l'insécurité accroît la vulnérabilité des pays africains, notamment dans le Sahel et la Corne de l'Afrique ;
- La pluralité et la diversité des acteurs non étatiques constituent un atout non négligeable pour explorer des pistes de collaboration sur les thématiques ciblées. Cela implique également les parlementaires, le secteur privé, les syndicats, les acteurs publics de défense et de sécurité, entre autres ;

### 4. Reconnaisant que :

- L'importance des cadres de dialogue et de suivi des transitions justes et durables dans la perspective de définition et mise en œuvre des trajectoires tenant compte des besoins spécifiques des acteurs et opportunités de développement économique résilient et sobre en carbone ;
- L'importance de l'équité territoriale pour assurer la souveraineté alimentaire, l'accès aux services énergétiques, entre autres priorités nationales ;
- Le rôle important des structures syndicales dans la réflexion sur l'impact des transitions justes dans le monde du travail ;
- Le rôle non négligeable de la Presse et des médias dans la promotion de l'action climatique durable ;

### 5. Réaffirmons :

- La nécessité de prendre en compte les impacts négatifs du changement climatique sur la santé humaine, la santé animale et celle des écosystèmes ;
- L'importance de la documentation et de la dissémination des expériences locales d'adaptation pertinentes ;
- La souveraineté énergétique comme un enjeu primordial ;
- L'importance de l'accès aux services énergétiques comme pilier nécessaire au développement socio-économique, y compris des secteurs productifs ;
- La nécessité de décoloniser les savoirs afin de promouvoir les approches africaines et endogènes pour une transition écologique pertinente ;
- La nécessité de promouvoir et d'opérationnaliser les principes de l'adaptation inspirée localement (LLA principes) ;

## 6. Prônons :

- La collaboration constructive entre les acteurs étatiques et acteurs non étatiques (ANE) dans la formulation des stratégies visant l'accès universel aux services énergétiques, le développement économique sobre en carbone et résilient au changement climatique ;

- La collaboration active et effective entre les ministères sectoriels pour faire face aux enjeux transversaux des transitions écologique, industrielle, énergétique et agricole, notamment en matière de fiscalité, de santé, de protection sociale, entre autres ;

L'importance de l'intercommunalité pour renforcer la mutualisation des moyens et des capacités de mobilisation de ressources financières des collectivités territoriales ;

- Le Plan Climat-Energie Territorial (PCET) comme un outil de territorialisation de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) et d'opérationnalisation du LLA ;

- Le renforcement des alliances des sociétés civiles africaines pour faciliter l'harmonisation des positions africaines et conséquemment la prise en compte des besoins au niveau des espaces d'influence ;

## 7. Recommandons de :

- Renforcer les capacités des municipalités en matière de formulation et de mise en œuvre de PCET pour une meilleure territorialisation de l'action climatique;

- Associer les milieux de la Recherche et de l'Innovation aux réflexions et travaux initiés par les ANE, en prenant en compte l'évaluation des besoins et la co-construction de transitions justes et durables ;

- Encourager la coopération entre les collectivités territoriales, y compris à travers l'intercommunalité, qu'elle soit de type géographique ou thématique ;

- Renforcer l'inclusion des collectivités territoriales, des OCB, des OSC, des jeunes et du secteur privé dans la formulation des politiques publiques, notamment durant les phases de révision de la CDN ;

- Intégrer l'approche fondée sur les droits humains et sa considération dans l'actualisation de la CDN ; ce qui est essentiel pour garantir son efficacité, son inclusivité et son équité ;

- Créer un fonds de facilitation de l'élaboration des projets climatiques des territoires, au niveau national – un Readiness national ;

- Prendre en compte le Genre et l'inclusion sociale (GESI) dans l'action climatique et les perspectives transitionnelles ;

## 8. Invitons :

### Les gouvernants africains à :

- Instituer un mécanisme d'échanges dette-climat pour le développement d'actions climatiques bénéficiant aux communautés, aux écosystèmes et aux territoires dans les pays vulnérables ;
- Considérer davantage la diaspora, car étant une source de connaissances et d'expertises pour faire face aux défis du changement climatique ;
- Promouvoir et faciliter la contribution technique et financière de cette diaspora ;
- Établir un guichet garantissant l'accès aux petites subventions, y compris à l'échelle communautaire ;
- Faire évoluer le paradigme – narratif – et lier le discours sur le changement climatique avec les questions de sécurité et de paix ;
- Développer une stratégie inclusive de mise en œuvre des CDN durant la révision des CDN – CDN de 3e génération (3.0) – au niveau mondial ;
- Reconnaître et comptabiliser la contribution significative des ANE dans la CDN et renforcer davantage son partenariat avec elle ;
- Appuyer les organisations de la société civile (OSC) à institutionaliser la Semaine-climat ;
- Promouvoir les cadres de dialogue entre les acteurs étatiques et les ANE pour mieux identifier les trajectoires appropriées et en phase avec les objectifs de développement socioéconomique ;

### Les Collectivités territoriales à :

- Mettre à contribution leurs programmes et projets climatiques au profit de l'opérationnalisation de la CDN ;
- Promouvoir la synergie des trois conventions de Rio, à travers l'intercommunalité pour optimiser leurs valeurs écosystémiques totales (VET) et améliorer leurs capacités de mobilisation de ressources financières et d'investissement ;

### L'AMCEN et les PMA à :

- Engager les pays africains à définir et consolider des positions communes sur les enjeux de la CoP29, y compris la question du financement et l'actualisation impérieuse du nouvel objectif collectif quantifié (NOCQ) ; et
- Anticiper le tournant de la CoP30, en prêtant fortement attention aux enjeux liés aux écosystèmes et aux pertes-et-dommages ;

Et,

## Concernant les Pertes-et-dommages

- Les nouveaux financements pour les pertes et les dommages liés au climat doivent être adaptés à l'échelle des besoins et ne pas contribuer à exacerber les dettes existantes. Ces financements doivent être accordés aux communautés affectées de manière inclusive, en tenant compte des spécificités de genre, de manière intersectionnelle et non discriminatoire, et garantir aux personnes les plus affectées et marginalisées un accès voire des mécanismes de recours pour remédier aux dommages causés par le changement climatique ;
- Une simplification des modalités d'accès au fonds dédiés aux pertes et dommages ciblant, prioritairement, les pays les plus vulnérables ;

## Concernant la finance climatique locale

- Opérationnaliser le fonds climat national pour accompagner les Collectivités territoriales dans l'élaboration de projets climatiques, potentiellement alimentés par une part de la TVA, le prélèvement sur les projets d'atténuation, la Responsabilité sociale d'entreprise (RSE) et d'autres incitations fiscales co-bénéfiques ;
- Accompagner les Collectivités territoriales à développer des capacités de mobilisation de financement climatique ;
- Inclure davantage le secteur privé, les milieux bancaires et d'investissement, les chambres consulaires et structures assimilées dans les négociations pour un financement endogène de l'action climatique.

## Concernant les transitions justes et durables

- Renforcer la participation des ANE dans la planification sur les transitions systémiques afin de mieux définir des trajectoires énergétique, industrielle, agricole et infrastructurelle tenant compte des besoins spécifiques et opportunités de toutes les catégories d'acteurs ;
- Améliorer le processus de développement de partenariat sur les transitions systémiques en renforçant le processus d'inclusion des ANE afin de faciliter les choix et la mise en œuvre de programmes transformationnels ;
- Réaliser une analyse multisectorielle des opportunités et des contraintes liées aux transitions justes afin d'orienter les politiques d'investissement, de transfert de technologies et de reconversion professionnelle sur le marché du travail ;
- Développer une diplomatie proactive afin de tirer profit de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAF) pour développer les capacités d'industrialisation et d'économies d'échelle des pays africains dans le contexte des transitions systémiques.

## Les Partenaires techniques et financiers à :

- Mobiliser davantage de ressources financières en assouplissant et/ou en simplifiant les conditions d'accès aux fonds d'adaptation ;
- Intégrer le changement climatique dans les curricula d'enseignement et d'apprentissage ;
- Engager les champions à porter les messages et recommandations auprès de leurs gouvernements respectifs et autres plateformes, au niveau local, national et régional.



Cette déclaration est ouverte à toute organisation et tout Acteur Non Étatique (ANE) qui se voient concernés par l'esprit et les travaux de la Semaine Climat et Energie.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS VEUILLEZ SCANNER CE CODE QR**



**NB: Cette déclaration engage les participants à la Semaine Climat et Energie et pas forcément les partenaires techniques et financiers.**

Fait à Saly, le 06 juillet 2024

Cette déclaration est éditée  
avec l'appui financier de :



[www.endaenergie.org](http://www.endaenergie.org)

[f enda.energie](https://www.facebook.com/enda.energie)

[@endaenergylinks](https://twitter.com/endaenergylinks)

[@ endaenergie](https://www.instagram.com/endaenergie)

[in Enda Energie](https://www.linkedin.com/company/Enda-Energie)

**La crise climatique est une crise des droits de l'enfant. Présentation de l'indice de risque climatique pour les enfants, Unicef, août 2021**